

# AIRFLEX Ingénierie : Expertise, expérience et réactivité

**Philippe JULIENNE, Président-Fondateur du cabinet AIRFLEX Ingénierie, nous en dit plus sur son entreprise spécialisée dans le domaine de l'ingénierie aéronautique. Il nous présente les métiers du cabinet, son positionnement et ses perspectives.**



Philippe JULIENNE

## Présentez-nous AIRFLEX Ingénierie.

Je suis un ancien pilote de l'Armée de l'Air qui a quitté ses fonctions en 2011 avec près de 6 200 heures de vol militaires et 300 missions de guerre à titre individuel. Également expert judiciaire en aéronautique et espace (CNEJAE) inscrit auprès cour d'appel d'Amiens, Je suis commandant de bord sur avion-cargo et chef pilote de la compagnie aérienne Flying Tigers Oversize Cargo.

En février 2011, de retour dans la vie professionnelle civile, j'ai, d'abord, rejoint une compagnie aérienne pour restructurer son bureau technique. Quelques mois plus tard, en août 2012, j'ai décidé de créer un cabinet d'expertise en aéronautique : AIRFLEX Ingénierie. Aujourd'hui, dans son domaine d'expertise, (expert indépendant de l'EASA), AIRFLEX Ingénierie maîtrise toute la chaîne aéronautique d'exploitation, depuis la navigabilité jusqu'au fonctionnement d'une compagnie aérienne.

Concrètement, pour des aéronefs d'état ou civil, nous effectuons les diagnostics de maintenance, la certification, encadrons les travaux de remise en service ou encore la remise en vol. D'ailleurs, AIRFLEX Ingénierie réalise très souvent les vols de sortie de visite avant la remise en exploitation dans les compagnies aériennes.

## Qui sont vos clients et leurs problématiques ?

Nous accompagnons nos clients qui veulent monter des compagnies aériennes ou qui ont des sujets d'exploitation majeurs. En 8 ans, nous avons contribué à la création de 7 compagnies aériennes. Nous travaillons activement sur une solution au profit d'une compagnie aérienne guyanaise malgré la pandémie de COVID-19. En parallèle, nous travaillons avec la CCI de Mayotte sur la faisabilité de créer un HUB aérien. L'objectif de

désenclavement repose sur l'optimisation de divers flux (passagers et fret) pour générer une assistance réelle au développement de nouvelles solutions de transport dans la zone du canal du Mozambique, où les compagnies aériennes sont très affectées par la crise actuelle. Dans le cadre de nos activités d'expertise, nous collaborons avec des entreprises françaises et les différents tribunaux dans le cadre judiciaire ; notamment avec la chambre de commerce internationale pour les arbitrages.

## Comment résumeriez votre valeur ajoutée ?

Nous disposons d'une double culture étatique et civile. Nous cherchons apporter à nos clients une réponse argumentée et éprouvée pour répondre à leurs problématiques. Nous avons aussi fait le choix d'être très mobiles pour gagner en réactivité et intervenir très rapidement chez nos clients. Nous sommes référencés chez IXL Groupe et intervenons ainsi au profit de ce groupe mondialement connu pour la qualité de ses experts. Plus récemment, nous avons aussi été référencés par BPI France. J'interviens aussi comme expert technique pour le cabinet d'avocats parisien SELENE Avocats avec qui je travaille notamment sur les drones, un sujet d'actualité.

## Qu'en est-il de vos perspectives ?

Nous proposons notre accompagnement à des entreprises dans le cadre de leur certification aéronautique (OACI, EASA, FAA). Nous prenons aussi des participations dans des entreprises nouvellement créées ce qui nous permet d'asseoir un positionnement plus fort sur le marché et de garantir une certaine sécurité financière. Nous développons notre réseau d'experts qui va passer de 4 à 6 personnes d'ici la fin d'année. Nous nous inscrivons dans une démarche de veille permanente, notamment en termes de nouvelles technologies, pour accompagner nos clients et être toujours en mesure de répondre à leurs besoins.